



TRIBUNAL JUDICIAIRE DE PARIS

**REPRISE PROGRESSIVE**  
**DE L'ACCUEIL DANS LES MJD PARIS NORD-EST ET PARIS SUD**

**A compter du 11 mai 2020,**

La MJD Paris nord-est et la MJD Paris-sud :

- réceptionnent les appels téléphoniques et les courriels,
- assurent la délivrance d'une 1<sup>ère</sup> information juridique,
- organisent la prise de rendez-vous avec les professionnels du droit et les juristes des associations (pour des rendez-vous téléphoniques).

Les informations juridiques sont délivrées gratuitement notamment dans les domaines du :

- droit de la famille
- droit du travail
- droit du logement
- droit des étrangers et de l'accès à la nationalité française
- droit de la consommation
- droit des victimes et victimes d'infractions pénales ...

**Maison de la justice et du droit (MJD) Paris nord-est**

15-17 Rue du Buisson-Saint-Louis – 75 010 PARIS

Tel : 01 53 38 62 80 [mjd-paris-nord-est@justice.fr](mailto:mjd-paris-nord-est@justice.fr)

Horaires : 9 H - 12 H 30 / 13 H 30 – 17 H

**Maison de justice et du droit (MJD) de Paris Sud**

99 rue d'Alleray - 75 015 PARIS

Tel : 01 45 45 22 23 [mjd-paris-sud@justice.fr](mailto:mjd-paris-sud@justice.fr)

Horaires : 9 H - 12 H 30 / 13 H 30 – 17 H

Les conditions de reprise de la MJD Paris nord-ouest (16-22 Rue Jacques Kellner, 75017 Paris) et du Point d'accès au droit du tribunal de Paris ne sont pas définies. Ils restent donc fermés jusqu'au 1<sup>er</sup> juin inclus.

7.05.2020